

CSDCCS

**Plan pluriannuel
d'accessibilité**



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Déclaration d'engagement	4
But	5
Objectifs	5
Comité directeur du plan d'accessibilité.....	6
Prévention des nouveaux obstacles	7
Obstacles	8
Récents initiatives concernant l'élimination des obstacles 2011-2013	9
Initiatives futures concernant l'élimination des obstacles 2013-2015	10
Communication du plan	12
Annexe 1 : Principes d'accessibilité du CSDCCS	13
Annexe 2 : Définitions	14
Annexe 3 : Rapport sur le statut des activités dans le cadre du dossier du milieu bâti (installations)	15
Annexe 4 : Processus pour rendre des ressources pédagogiques, des formations et le bulletin d'élèves en format accessible.....	18

Introduction

En 2005, le gouvernement de l'Ontario adoptait la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la « LAPHO »), en se donnant comme mission de rendre l'Ontario accessible d'ici 2025. Aux termes du Règlement de l'Ontario 191/11 (Normes d'accessibilité intégrées) (le « Règlement »), adopté en vertu de la LAPHO, le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud CSDCCS (CSDCCS) doit établir, mettre en œuvre, gérer et documenter un plan d'accessibilité pluriannuel qui énoncera sa stratégie visant à prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes handicapées et à faire respecter les exigences prévues au Règlement.

La LAPHO prescrit certaines exigences s'appliquant au CSDCCS. Elles sont définies selon les normes et secteurs suivants en matière d'accessibilité :

- service à la clientèle;
- information et communications;
- embauche;
- transport.
- milieu bâti

Le présent plan pluriannuel énonce la stratégie du CSDCCS pour prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes handicapées, afin de respecter les exigences actuelles et à venir de la LAPHO et d'honorer son engagement, énoncé dans sa [politique en matière d'accessibilité](#).

Déclaration d'engagement

Le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSDCCS) a adopté, le 24 avril 2013, la politique « Normes d'accessibilité » ADM.28.

ÉNONCÉ :

« Le Conseil scolaire de district catholique Centre-sud (CSDCCS) s'engage, dans la mesure du possible, à fournir des services, des produits et des installations accessibles à son personnel et au public qu'il dessert, et qui respectent la dignité et l'indépendance des personnes vivant avec un handicap.

Le CSDCCS s'engage en outre à offrir aux personnes vivant avec un handicap un accès semblable aux services et édifices qu'il rend accessibles à l'ensemble de la population, et ce, en conformité avec le Règlement de l'Ontario 429/7, *Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle*, pris en application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) a pour objectifs de concevoir, mettre en oeuvre et faire appliquer les normes d'accessibilité s'appliquant aux biens, services, installations, emploi, logement et bâtiments. Le 1er janvier 2025 est la date butoir à laquelle ces objectifs doivent être atteints. »

Le CSDCCS s'engage à :

- Mieux répondre aux besoins des personnes ayant un handicap;
- Intégrer les principes de l'accessibilité au niveau des services, des politiques, des directives administratives, des procédures et des pratiques;
- Permettre l'accès aux bâtiments et installations du CSDCCS à un plus grand nombre de personnes;
- Former le personnel du CSDCCS à mieux répondre aux besoins des employés, des élèves des parents et membres de la communauté ayant un handicap.

BUT

Ce plan décrit les mesures que le CSDCCS prendra au cours des prochaines années pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles à l'égard des personnes ayant un handicap utilisant ses installations et ses services.

OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques de ce plan pluriannuel sont :

- a) décrire le processus par lequel le CSDCCS déterminera, éliminera et préviendra les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- b) énumérer la liste des politiques, des programmes, des méthodes et des services afin que le CSDCCS puisse déterminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- c) décrire les mesures que le CSDCCS prendra au cours des prochaines années pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
- d) sensibiliser les employés et la collectivité pour favoriser l'accès aux personnes ayant un handicap.

Comité directeur du plan d'accessibilité

Le CSDCCS a mis en place un comité formé de représentants de tous les secteurs impliqués dans la mise en œuvre de mesures permettant l'accessibilité des personnes ayant un handicap.

Le CSDCCS s'engage :

- à maintenir de façon permanente le Comité directeur le plan d'accessibilité;
- Déterminer et établir, en collaboration avec le Comité directeur, des stratégies visant à éliminer ou à prévenir les obstacles.

Membres du comité directeur du plan d'accessibilité

Membres du comité directeur	Service	Coordonnées
Marie-Josée Smith	Chef administrative des services des ressources humaines, de l'informatique et de la paie	msmith@csdccc.edu.on.ca 416-397-6564 poste 73350
Mikale Andrée Joly	Directrice du Service des relations corporatives	mjoly@csdccc.edu.on.ca 416-397-6564 poste 73130
Réal Pilon	Directeur du Service des ressources informatiques	rpilon@csdccc.edu.on.ca 416-397-6564 poste 73710
Véronique-Anne Towner-Sarault	Directrice du Service des ressources humaines	vtowner-sarault@csdccc.edu.on.ca 416-397-6564 poste 73410
Mario Nantel	Directeur du Service de la paie et du transport	mnantel@csdccc.edu.on.ca 416-397-6564 poste 73210
Robert Castel	Directeur du Service des ressources matérielles	rcastel@csdccc.edu.on.ca 416-397-6564 poste 73600
Christine Côté	Directrice des Services à l'élève	ccote1@csdccc.edu.on.ca 416-397-6564 poste 71225

Prévention des nouveaux obstacles

Les personnes ayant un handicap représentent une partie importante et grandissante de la population. Selon Statistique Canada, tel que décrit dans la publication «*Un profil de l'incapacité au Canada en 2006*», près de 1 853 580 Ontariens et Ontariennes ont un handicap, ce qui correspond à environ 15.5% de la population. Il est estimé qu'en 2020, environ 20 % de la population aura un handicap.

Le CSDCCS reconnaît que le fait d'améliorer la capacité des personnes ayant un handicap à vivre de manière autonome et à contribuer à la collectivité aura des effets positifs sur la prospérité future de l'Ontario, et rehaussera la qualité de vie des personnes ayant un handicap et de leurs communautés.

Le CSDCCS est chargé de rendre l'éducation et ses installations scolaires accessibles aux personnes handicapées d'ici 2025. L'accessibilité universelle contribue non seulement à la vie communautaire des écoles, mais elle permet de procurer l'égalité des chances et l'accès à tous les employés, la clientèle, et la communauté.

Le CSDCCS attache beaucoup d'importance à créer un environnement accessible à tous, quels que soient l'âge et la capacité.

Obstacles

Définition d'un obstacle

Un obstacle est défini par la LAPHO 2005 comme étant toute chose qui empêche une personne ayant un handicap de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. Les obstacles peuvent comprendre, par ailleurs, un obstacle physique ou architectural, un obstacle au niveau de l'information ou des communications, un obstacle comportemental ou un obstacle technologique.

Voici quelques exemples d'obstacles :

<i>obstacle physique</i>	Un escalier à l'entrée d'une école
<i>obstacle architectural</i>	L'absence d'ascenseur dans un bâtiment de plus d'un étage
<i>obstacle au niveau de l'information ou des communications</i>	Une publication qui n'est pas disponible en gros caractères d'imprimerie
<i>obstacle technologique</i>	Des feux de circulation qui changent trop rapidement et qui ne permettent pas à une personne ayant un handicap de traverser la rue à temps
<i>obstacle comportemental</i>	Intimidation et isolement social d'une personne ayant un handicap
<i>obstacle créé par des politiques ou des pratiques</i>	Ne pas permettre d'accommodements lors du processus d'embauche.

Récentes initiatives concernant l'élimination des obstacles

2011-2013

Au cours des dernières années, le CSDCCS en mis en place certaines initiatives visant à déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap. Vous trouverez ci-dessous un résumé des différentes initiatives.

Service à la clientèle

En 2011-2012, le CSDCCS a formé tous les membres de son personnel sur les fondements de la Loi sur l'accessibilité afin qu'ils se familiarisent avec la LAPHO. Les employés ont suivi la formation : «Comment puis-je vous aider» portant sur comment accueillir les clients ayant un handicap à l'école ou dans les bureaux administratifs, offerte par La Corporation des services en éducation de l'Ontario (CSEO).

Le CSDCCS a élaboré un formulaire de plainte ou de commentaire à l'intention du grand public. À partir de janvier 2014, le grand public sera encouragé à faire part de tout commentaire ce qui orientera le CSDCCS sur les stratégies à mettre en place pour améliorer les services offerts.

Information et communications

Le Service des relations corporatives (SRC), qui est responsable des communications et des relations avec les médias, a intégré des messages dans ses communications afin d'informer le public et les employés sur la disponibilité de documents adaptés selon la demande.

Emploi

Le Service des ressources humaines (SRH) du CSDCCS a mis en place des processus au niveau de ses services afin d'offrir les accommodements nécessaires en fonction des besoins de personnes ayant un handicap.

Transport

Le CSDCCS, par l'entremise de divers consortiums de transport, fournit des services de transport accessibles aux élèves. En effet, en 2011, les membres du personnel du Service de transport Francobus ainsi que les membres du personnel des transporteurs ont reçu la formation sur l'accessibilité (service à la clientèle). De plus, le plan de soutien personnalisé a été mis en place au cours des deux dernières années et la programmation du site BP Web (GeoQuery) est conforme.

Des plans adaptés aux besoins des élèves ayant un handicap sont mis en place suite à une consultation avec les parents.

Initiatives futures concernant l'élimination des obstacles

2013-2015

Service à la clientèle

Mesures prévues :

- Revoir, en temps opportun, ses politiques et directives administratives conformément aux lignes directrices de la LAPHO.
- Veiller à ce que l'ensemble du personnel soit en mesure de communiquer et d'interagir avec toute personne ayant un handicap, en fonction de ses besoins.
- Veiller à ce que tout nouveau membre du personnel suive la formation sur le service à la clientèle afin d'être mieux outillé pour offrir un service adapté aux besoins des personnes ayant un handicap.

Information et communications

Mesures prévues :

- Prévenir les obstacles dans la communication d'information à l'intention du public pour les personnes ayant un handicap.
- Veiller à ce que tout le personnel soit informé des nouvelles directives et meilleures pratiques.
- Tenir le personnel informé des obstacles possibles et modifier les outils de communication afin de répondre aux besoins des personnes ayant un handicap.
- Recevoir et étudier les plaintes et les commentaires de la part du grand public et du personnel du CSDCCS afin de prendre les mesures appropriées.
- Continuer d'offrir aux personnes ayant un handicap des services de communication adaptés à leurs besoins.
- Veiller à répondre aux besoins des personnes ayant un handicap en ce qui a trait aux ressources didactiques ou de formation ainsi que les dossiers scolaires.
- Voir à ce que le développement de nouvelles plateformes destinées aux sites Internet, aux applications mobiles, aux médias s'adressant au public et à l'infrastructure de ses technologies de l'information soit conforme aux Normes d'accessibilité intégrées (191/11).
- Développer ses nouvelles applications intranet suivant la norme du nouveau Programme de conception Web du gouvernement de l'Ontario, (W3C WCAG, version 2.0).
- Faire connaître aux employés du CSDCCS les exigences relatives à la conformité aux Normes pour l'information et les communications prévues au Règlement.

- Fournir, sur demande, à compter de janvier 2015, un format accessible ou prêt à être converti des ressources imprimées dans les bibliothèques scolaires.
- Fournir, sur demande, à compter de janvier 2020, un format accessible ou prêt à être converti des ressources numériques ou multimédias dans les bibliothèques scolaires.

Emploi

Mesures prévues :

- Informer les candidats retenus pour participer à l'étape d'évaluation et de sélection par le CSDCCS que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande en ce qui a trait aux documents ou aux processus d'évaluation et de sélection.
- Consulter les candidats ou employés qui auront fait la demande d'une mesure d'adaptation en raison de leur handicap afin que des dispositions adéquates soient prises et qu'elles répondent bien à leurs besoins.
- Informer les employés, nouveaux et anciens, au sujet des directives administratives du CSDCCS visant le soutien des employés handicapés, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation répondant aux besoins particuliers de ces derniers.
- Tenir compte des besoins d'accessibilité de ses employés ayant un handicap et de leurs plans d'adaptation individualisés :
 - dans l'application de son processus de gestion du rendement;
 - dans le cadre des possibilités d'avancement et de perfectionnement professionnels;
 - lorsqu'elle procédera à la réaffectation de ces employés.

Transport scolaire

Mesures prévues :

- Assurer que les consortiums de transport avec qui le CSDCCS fait affaire suivent et respectent la LAPHO et offre des plans individualisés adaptés aux élèves ayant un handicap.

Communication du plan

Le plan d'accessibilité du CSDCCS est disponible en format papier dans chacune de nos écoles, de nos sièges sociaux et est affiché sur le site Internet à l'adresse suivante :

Conseil scolaire de district catholique Centre-sud

110, Drewry Avenue

Toronto, (Ontario) M2M 1C8

416-397-6564

www.csdccs.edu.on.ca

Personnes-ressources:

Véronique-Anne Towner-Sarault, chef administrative, par intérim

Mikale Joly, Direction des relations corporatives

Principes d'accessibilité du CSDCCS

Un plan n'a de valeur que s'il est bien fondé – dans le cas présent, il repose sur un ensemble de principes d'accessibilité que suivront tous les ministères de la CSDCCS. Le personnel fait des efforts raisonnables pour que les politiques, les programmes et les services, y compris les procédures et pratiques établies pour fournir des services accessibles aux personnes handicapées, reposent sur ces principes.

Dignité

Ce principe consiste à respecter la dignité des personnes handicapées en traitant ces dernières comme des clients qui sont aussi importants que tout autre et qui méritent tout autant un service de qualité supérieure et en temps utile. Les personnes handicapées ne sont pas traitées après coup, ou forcées d'accepter des services de moindre qualité ou commodité. La prestation de service et la livraison de biens doivent tenir compte de l'aisance avec laquelle les personnes handicapées peuvent les obtenir et les utiliser.

Autonomie

Dans certains cas, l'autonomie signifie être affranchi de la surveillance ou de l'influence d'autrui, autrement dit avoir la liberté de faire ses propres choix. Dans d'autres cas, elle peut signifier la liberté de faire les choses à sa façon. On ne devrait pas, par exemple, empêcher des gens de participer à un programme ou à un service parce qu'ils se déplacent ou parlent plus lentement. Les membres du personnel ne devraient pas les presser ni se charger d'une tâche pour eux s'ils préfèrent la faire eux-mêmes à leur façon.

Intégration

La livraison de biens et la prestation de services doivent être intégrées de sorte que les personnes handicapées peuvent tirer pleinement profit des mêmes services, au même endroit et de la même façon que les autres clients. L'intégration signifie que les politiques, pratiques et procédures sont conçues pour être accessibles à tout le monde, y compris aux personnes handicapées

Égalité des chances

L'égalité des chances signifie que les personnes handicapées ont la même possibilité que les autres de tirer profit de la façon dont vous fournissez des biens ou des services. Elles ne devraient pas avoir à faire plus d'efforts pour accéder au service ou l'obtenir. Elles ne devraient pas non plus avoir à accepter un service de moindre qualité ou qui présente plus d'inconvénients que celui que reçoivent les autres.

ANNEXE 2 : Définitions

Accessibilité :

Un terme général utilisé pour décrire le degré d'aisance avec lequel une personne handicapée peut se servir ou jouir de quelque chose (appareil, service, environnement). Le terme implique que la planification, la conception ou les mesures prises relativement à cette chose cherchent délibérément à éliminer tout obstacle pour les personnes handicapées et, par extension, à rendre son utilisation facile pour la population générale.

Accessible :

Ce qui peut être facilement atteint ou obtenu; une installation dans laquelle on peut aisément entrer; ce qui ne présente aucun obstacle pour les personnes handicapées.

Appareils et accessoires fonctionnels :

Matériel qui aide les gens à exécuter une tâche donnée; habituellement des appareils que les gens emportent avec eux, par exemple marchette, scooter, fauteuil roulant ou bouteille d'oxygène personnelle.

Communications :

Interaction entre deux ou plusieurs personnes ou entités lors de la transmission, de l'envoi ou de la réception de renseignements.

Diversité :

Se rapporte à la présence d'un vaste éventail de qualités et d'attributs humains dans un groupe ou une organisation. Les dimensions de la diversité comprennent, entre autres, l'âge, le sexe, la race, l'ethnicité, la capacité physique et intellectuelle, la religion, l'orientation sexuelle, les antécédents scolaires et l'expertise.

Formats accessibles :

Peuvent comprendre, entre autres, les gros caractères, les enregistrements audio et électroniques, le braille et d'autres supports utilisables par les personnes handicapées.

Handicap :

Interaction entre l'environnement social, culturel ou physique et la déficience d'une personne, qui crée des obstacles. Le handicap peut être apparent, caché, hérité, auto-infligé ou acquis, perçu ou présumé.

ANNEXE 3 : APERÇU DES RÉSULTATS – MILIEU BÂTI (Installations)

Rapport sur le statut des activités de préparation et de mise en œuvre dans le cadre du MILIEU BÂTI (Installations)

Depuis 2005 le CSDCCS a commencé à implanter une série de projets d’accessibilité:

- Installation de portes motorisées à l’entrée principale de certaines écoles;
- Installation de rampes d’accès extérieurs;
- Modification de cabinets de toilettes.

Ces différents travaux ont été effectués sur demande lorsqu’un élève handicapé présentait un tel besoin.

Le Service des ressources matérielles (SRM) a fait faire une étude exhaustive en 2010 avec un architecte pour l’accessibilité complète de trois écoles, soit : ÉEC Corpus-Christi, ÉEC René-Lamoureux, ÉC Ste-Madeleine.

Depuis cette étude, le SRM a établi un budget de Réfection pour faire la mise en œuvre progressive des recommandations.

Voici les projets d’accessibilité effectués de 2004 à juin 2013 :

Année du projet	École	Projet	Statut
2012-2013	Corpus-Christi	Rampe et ascenseur	Complété- en attente des permis d’utilisation
	Sainte-Marguerite-Bourgeoys-Markham	Salles de toilette adaptées	Complété
2012	René-Lamoureux	Rendre l’école complètement accessible : incluant l’ajout d’un ascenseur	Complété
2011	Notre-Dame-de-la-Jeunesse, Ajax	Snoozelen room avec toilette accessible	Complété
2009-2010	Notre-Dame-de-la-Jeunesse, Niagara Falls	Rendre l’école complètement accessible : incluant l’ajout d’un ascenseur	Complété
2007	Sainte-Madeleine	Rendre les toilettes accessibles	Complété

Année du projet	École	Projet	Statut
2006	Notre-Dame-de-la-Jeunesse, Ajax	Plateforme d'accès pour l'estrade dans le gymnase	Complété
2005-2006	Mère-Élizabeth-Bruyère	Plateforme d'accès pour l'estrade dans le gymnase	Complété
2004	George-Étienne-Cartier	Ascenseur	Complété
2003	Sainte-Marie, Oakville	Rendre les toilettes accessibles	Complété

Voici les projets d'accessibilité prévus pour l'année 2013-2014 :

Année du projet	École	Projet	Statut
2013-2014	Nouvelle-Alliance	Rendre l'école accessible pour les personnes ayant une vision réduite ex. peinture à haute visibilité, ajout de signalisation en braille	
2013-2014	Projets d'agrandissement et projets PAJE	Georges-Étienne-Cartier Sainte-Marguerite-Bourgeoys- Brantford St-François-d'Assise St-Noël-Chabanel, Cambridge Ste-Madeleine St-Jean-Baptiste St-Louis St-Philippe St-Jean, Aurora Le-Petit-Prince Ste-Jeanne-d'Arc En cours : Mgr-de-Laval Ste-Marie, Oakville	
2013-2104	Construction de nouvelles écoles	ESC Renaissance ESC Jean Vanier ESC St-Frère André ÉEC St Noël-de-Chabanel ÉEC St-Michel ÉSC Ste-Trinité	

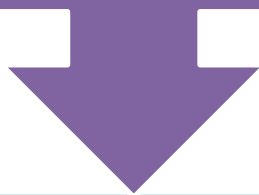
De plus le ministère de l'Éducation est en processus de faire une étude sur l'état de l'accessibilité des écoles par l'entremise de la firme VFA.

Cette étude sera complétée en 2015 et à partir des constats et recommandations, le SRM pourra bâtir un tableau de priorités et établira une stratégie afin de progressivement éliminer les obstacles présents dans les édifices du Conseil.

Il est à noter que tous les nouveaux projets de constructions d'école sont majoritairement conformes par rapport à l'accessibilité- mobilité, soit les écoles suivantes :

**PROCESSUS POUR RENDRE DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES,
DES FORMATIONS ET LE BULLETIN D'ÉLÈVES
EN FORMAT ACCESSIBLE**

Toute demande quant à la façon dont le Conseil fournit les ressources pédagogiques, la formation ou le bulletin d'élèves aux personnes handicapées peut être livrée à la direction de l'école par téléphone, par écrit ou par courriel.



Sur réception de la demande, le Conseil étudiera et examinera comment il peut y répondre puis en informe la personne qui l'a déposée.



Le Conseil explorera tous les moyens possibles afin de rendre les ressources pédagogiques, les formations et les bulletins scolaires accessibles à tous.